

JANVIER - JUIN 2023

OBTENEZ JUSQU'À
120 \$

sur vos lentilles cornéennes
CooperVision^{MD}



L'offre est valide du 1^{er} janvier au 30 juin 2023

MiSight^{MD} 1 day

120 \$ sur 8 boîtes de 90 lentilles ou
50 \$ sur 4 boîtes de 90 lentilles



CooperVision^{MD}

Soumettez votre demande de remise en ligne maintenant à CooperVisionRewards.ca

VOIR DÉTAILS AU VERSO

Dates d'achat :
2023-01-01 - 2023-06-30

Date limite de soumission :
60 jours après l'achat des lentilles

Code de l'offre :
23-1MSD1

Pour être admissible à une remise

- **Visitez** votre professionnel de la vue pour un ajustement de lentilles cornéennes.
- **Achetez** le nombre requis de produits admissibles tel qu'énuméré au verso de ce formulaire.

Il est facile d'effectuer une demande en ligne. Vous pouvez soumettre votre demande à l'aide de votre ordinateur, tablette ou appareil mobile. **CooperVisionRewards.ca**

Pour soumettre votre demande de remise en ligne

- 1 Achetez les lentilles cornéennes CooperVision admissibles entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2023 auprès d'un professionnel de la vue autorisé participant.
- 2 Visitez **CooperVisionRewards.ca** pour demander votre remise en ligne. Vous serez invité à téléverser des photos des documents requis et vous devrez également avoir accès à une adresse courriel valide afin de recevoir votre carte prépayée Mastercard^{MD} CooperVision^{MD}.

Les demandes de remise en ligne doivent être soumises dans les **60 jours** suivant l'achat des lentilles. La remise est payée sous forme de carte prépayée CooperVision Mastercard pratique.

Documents requis

Pour remplir votre demande en ligne, vous devrez téléverser les documents suivants :

- Reçu de caisse original daté de l'achat de lentilles admissibles
- Deux panneaux d'extrémité de boîte du produit (un pour chaque œil) montrant l'information de la prescription.

Exemple de panneau d'extrémité :

PRODUIT COOPERVISION		
BC	DIA	PWR
8,7	14,4	-3,00



Plus de 600 millions de personnes dans le monde sont aveugles ou malvoyantes car elles n'ont pas accès à des examens de la vue et des corrections de la vue. Optometry Giving Sight (GivingSight.org) est la seule initiative mondiale de collecte de fonds qui vise spécifiquement ce problème, en aidant à former les professionnels locaux, à établir des centres de la vue durables et en procurant des soins oculaires là où on en a le plus besoin. CooperVision est fière d'être un commanditaire Platinum mondial d'Optometry Giving Sight. Pour effectuer un don, veuillez visiter www.givingsight.org/donate. Un reçu fiscal sera fourni.



CONDITIONS DE LA REMISE : Offre valide au Canada seulement. L'offre n'est pas valide là où la loi l'interdit. Conservez des copies de tous les documents pour vos dossiers. Tous les documents soumis deviennent la propriété de CooperVision et ne seront pas retournés. Allouer de 6 à 8 semaines pour le traitement. Aucune adresse de case postale, seules les adresses civiques ou rurales sont acceptées. CooperVision n'est pas responsable des réponses perdues, en retard, endommagées ou non livrées. Les soumissions en retard, non conformes, frauduleuses ou en double ne seront pas honorées. Cette remise ne peut être combinée à aucune autre offre. **Les réclamations doivent être soumises en ligne ou porter le cachet de la poste dans les 60 jours suivant la date d'achat des lentilles. La remise doit être soumise en ligne ou porter le cachet de la poste au plus tard le 2023-08-31.** Les achats effectués auprès de détaillants non autorisés ou en ligne ne sont pas admissibles à la présente promotion de remise. Limite de deux (2) remises par patient, par année civile, jusqu'à concurrence d'un maximum de six (6) remises par adresse physique ou adresse de courriel. La carte et la carte virtuelle est émise par Peoples Trust Company, membre FDIC, conformément à une licence de Mastercard Inc. Aucun accès en espèces ou paiements récurrents. La carte peut être utilisée partout où les cartes de débit Mastercard sont acceptées. La carte virtuelle peut être utilisée partout où les cartes de débit Mastercard sont acceptées en ligne, ou les commandes par téléphone ou par courrier. La carte et la carte virtuelle sont valables jusqu'à 6 mois ; les fonds non utilisés seront perdus après la date de fin de validité. Les conditions générales s'appliquent. **Vous n'aurez plus accès aux fonds après la date d'expiration.** Vous trouverez les règles et les conditions complètes de la carte lorsque vous recevrez votre avis de paiement. Valide uniquement pour les ventes effectuées entre le 2023-01-01 et le 2023-06-30. CooperVision se réserve le droit, à son entière discrétion, de retirer ou de modifier cette offre de quelque façon que ce soit, ou de modifier ces conditions sans préavis ni obligation. Pour recevoir votre remise, vous devez répondre à chacune des exigences. Cette offre de remise sera rejetée si chacune de ces étapes n'est pas suivie. **AVIS AUX CONSOMMATEURS :** Si vous remplissez personnellement une demande de remboursement auprès d'un tiers payeur (c.-à-d. une compagnie d'assurance, un groupe d'employeurs, etc.) pour l'achat de ce produit, votre demande doit être basée sur votre paiement moins le montant de la remise . **Si votre professionnel de la vue effectue la demande,** vous devez aviser le bureau du professionnel de la nécessité de déduire le montant de cette remise du prix d'achat utilisé pour calculer la réclamation.

©2023 CooperVision, Inc., CooperVision et MiSight sont des marques déposées de The Cooper Companies, Inc., ses filiales ou sociétés affiliées.

Des questions? Consultez CooperVisionRewards.ca pour plus d'informations.

Pour obtenir de l'aide, envoyez un courriel à CooperVisionRewards@360incentives.com ou composez le 1 866 415-7216.